

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Actes des sociétés (A)
- Dépôt le 18/10/2024 - 18988 - 2018 B 02743 - 841 723 729 - BOKARO

**APROCES VERBAL D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
CHANGEMENT DE PRESIDENT / CESSIONS DES ACTIONS**

SASU BOKARO

Société à actions simplifiées

Au capital de MILLE euros (1000,00 €)

Siège social : 18 RUE JOE DASSIN PARC 2000 34080 MONTPELLIER

N SIREN : 841723729

RCS de MONTPELLIER

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés
L'an deux mil VINGHT QUATRE, le 5 AOUT à 9 heures.

Les associés de la société BOKARO, SASU au capital de MILLE euros divisés en 100 ACTIONS, dont le siège social est à MONTPELLIER, 18 RUE JOE DASSIN PARC 2000, 34080 MONTPELLIER, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par la gérance.

L'assemblée est présidée par MONSIEUR HACI AHMET BOLUKBAS, PRESIDENT de la société BOKARO.

SONT PRESENTS

MONSIEUR HACI AHMET BOLUKBAS, PRESIDENT de la société BOKARO, née à SIRAN (TURQUIE) le 25 FEVRIER 1975, propriétaire de 100 ACTIONS.

Soit au total UN associés présents ou représentés, totalisant 100 ACTIONS.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

AGREMENT AU CHANGEMENT DE PRESIDENT suite à la démission de MONSIEUR HACI AHMET BOLUKBAS remplacé par MONSIEUR LAMBERT BENJAMIN

AGREMENT A LA CESSIONS DES ACTIONS DETENUS PAR MONSIEUR HACI AHMET BOLUKBAS à MONSIEUR LAMBERT BENJAMIN

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

► le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports mentionnés ci-dessus. Il déclare la discussion ouverte.

LB

B.H

RESOLUTIONS

Première résolution

Les associés donnent leur agrément au CHANGEMENT DE PRESIDENT suite à la démission de MONSIEUR HACI AHMET BOLUKBAS remplacé par MONSIEUR LAMBERT BENJAMIN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée donne tous pouvoirs à MONSIEUR LAMBERT BENJAMIN pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Deuxième résolution

Les associés donnent à la cessions des actions détenus par de MONSIEUR HACI AHMET BOLUKBAS à MONSIEUR LAMBERT BENJAMIN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée donne tous pouvoirs à MONSIEUR LAMBERT BENJAMIN pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures quarante-cinq.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la PRESIDENCE et tous les associés présents.

LA PRESIDENTE

Les associés

